

Chers parents,

Veillez prendre note s'il-vous-plaît qu'il faudra désormais récupérer les élèves à l'intérieur de l'établissement et que la signature d'un registre devient obligatoire par l'adulte responsable (parent ou personne désignée/autorisée par les parents) pour toute sortie d'élève exceptionnelle durant le temps scolaire (rdv médical, maladie, accident ...).

Bien cordialement,

Le proviseur